

# Droits et obligations des agents de la Fph

## Contexte

---

La formation proposée est axée sur la compréhension des obligations des agents de la fonction publique hospitalière mais aussi leurs droits, qu'ils soient titulaires ou contractuels, à la lecture de la nouvelle Loi déontologie du 20 avril 2016. Les droits et obligations seront abordés à travers des études de cas pratiques en lien avec l'exercice professionnel des participants, des cas de jurisprudence où le non-respect des obligations a été sanctionné et enfin des retours d'expériences vécues en établissement sanitaire ou médico-social.

## Objectifs

---

- Avoir une première approche de l'organisation hospitalière.
- Appréhender les valeurs fondamentales du service public hospitalier, notamment la mission d'intérêt général et la notion de continuité du service public.
- Connaître et comprendre les droits et obligations des agents titularisés et contractuels.
- Connaître les notions de base de la carrière des agents de la fonction publique.

## Renseignements complémentaires

---

### Action de Formation Coordonnée

### Date limite d'inscription :

15 Novembre 2023

## Programme

---

### Les valeurs fondamentales de la Fph au service de la prise en charge de l'utilisateur:

- Comprendre l'évolution des textes et de la mission de la Fph.
- La force de la Fph.
- Une mission adaptée aux besoins de l'utilisateur, dans le respect de la neutralité et de laïcité.

### Les obligations des agents:

- Le secret professionnel.
- L'obligation de discrétion.
- L'obligation de réserve de l'agent.

- La notion de secret partagé.

#### **Les responsabilités de l'agent :**

- Les obligations face à la justice / la police.
- L'obligation d'effectuer les tâches demandées.
- L'obligation d'obéissance hiérarchique.

#### **La protection fonctionnelle en contre-partie de l'obligation de servir:**

- Protection étendue aux contractuels.
- Les fautes de service.
- Une protection contre des faits commis à l'encontre de l'agent.
- La protection fonctionnelle de l'employeur pour la faute de service.
- La responsabilité administrative.

#### **Les droits individuels et collectifs:**

- Droit d'être syndiqué.
- Liberté d'expression dans le respect de l'obligation de réserve.
- Liberté d'opinion dans les limites de l'obligation de réserve.
- Le droit de grève.

#### **Evoluer et faire une carrière dans la fph:**

- Droit à l'avancement et à la promotion.
- Les outils d'évaluation.
- La formation professionnelle.

#### **Réforme de la loi HPST de 2009 :**

- une gouvernance de l'hôpital remise en cause par la loi du 26 avril 2021.

#### **La direction interne d'un hôpital.**

**Public**

**Tout public**

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**2.3**

**Nature**

**AFC**

**Organisé par**

**Advitam**

**Durée**

**14 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

